

Titre : « Ce sont toujours les mêmes qui participent » : la norme selon Foucault dans les dispositifs participatifs institutionnels.

Léa Amand

UCLouvain – Institut Langage & Communication – LASCO

Boursière de doctorat FRESH (FNRS)

lea.amand@clouvain.be

Résumé : Cette contribution repose sur une étude ethnographique menée en contexte politique à l'échelon municipal, pour analyser la conception et la mise en œuvre des différentes composantes (discursives, comportementales, spatio-temporelles, etc.) des dispositifs participatifs institutionnels. L'objectif est de comprendre les raisons pour lesquelles ces derniers éprouvent tant de difficultés à réunir spontanément des profils plus éloignés de la participation. Est alors mobilisée la théorie du dispositif selon Michel Foucault, et plus spécifiquement les notions de normes, de savoirs et de pouvoir, pour démontrer en quoi l'agencement d'un dispositif participatif est capable d'induire un ensemble de savoirs et codes de conduite normatifs qui, lorsqu'ils ne sont pas maîtrisés, sont source d'exclusion des relations de pouvoir. En d'autres termes, seuls les participants les plus à l'aise avec les savoirs légitimés sont en mesure d'entrer dans le jeu de pouvoir et dans l'acte de résistance face aux responsables politiques. Notre terrain met ainsi au jour trois obstacles menant à la non-inclusion des profils plus éloignés de la participation : (1) un panel de compétences techniques et/ou sectorielles nécessaires pour suivre le mode opératoire de la participation, (2) un prérequis de statut (expert, représentant de collectifs) pour rejoindre le dispositif, et (3) le choix du lieu de rencontre (plus ou moins politisé), de l'heure (en journée/soirée) et de l'agencement de la pièce (tables rondes vs tribune face à une assemblée), dont la symbolique traduit la volonté de faciliter ou non la participation de tou.te.s.

Mots-clés : participation ; dispositif ; inclusion/exclusion ; ethnographie ; pouvoir ; savoirs ; norme

--

Introduction

Si les premières études scientifiques sur la participation ont été menées dès les années 1960, ce sont surtout les nombreux travaux empiriques et études de cas qui ont permis d'approcher et d'étudier les dispositifs participatifs avec plus de précision¹. Très vite s'est posée la question d'une participation au débat public qui soit accessible à tous et toutes, apte à accueillir un public « *représentatif et égalitaire*² », équation à ce stade encore irrésolue. R.E. Goodin et J.S. Dryzek³ par exemple, ont montré qu'une participation volontaire des individus tend à ne réunir que des participants plus éduqués et politisés que la moyenne. C'est pourquoi sont apparus les modèles participatifs basés sur le tirage au sort⁴, dont le recours au « hasard » ambitionne de donner une chance équivalente à chacun et de donner à voir une plus grande hétérogénéité des points de vue.

Plusieurs expériences de ce genre ont vu le jour ces dernières années en Europe : les Assemblées Citoyennes en Irlande, le G1000 en Belgique, et plus récemment la Convention Citoyenne pour le Climat⁵ en France. L'année 2019 a été le lancement de cette initiative inédite, qui consistait à donner la possibilité aux Français.es de s'emparer de la thématique du changement climatique et de proposer des mesures concrètes aux dirigeants politiques

¹ Loïc Blondiaux & Jean-Michel Fourniau, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, n°1, 2011, 8-35.

² Blondiaux, 2003 in Soline Laplanche-Servigne & Marie-Hélène Sa Vilas Boas, « Introduction. Les catégorisations des publics minorisés en questions », *Participations*, n°25, 2019, 5-31.

³ In Min Reuchamps et al., « Le G1000 : une expérience citoyenne de démocratie délibérative », *CRISP - Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2344-2345, 2017, 5-104.

⁴ Yves Sintomer, « Tirage au sort et politique : de l'autogouvernement républicain à la démocratie délibérative », *Raisons politiques*, n°2(2), 2011, 159-186.

⁵ Voir : Convention Citoyenne pour le Climat, « Les 150 membres à la loupe » (page consultée le 21/09/20), <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/2019/10/01/les-150-citoyens-nes-a-la-loupe/>

nationaux. Si une méthodologie standard a été mise sur pied pour recruter les participants (255 000 numéros de téléphone tirés au sort et contactés par un institut de sondages), un temps supplémentaire a dû être dégagé pour retrouver certains profils (principalement la catégorie des agriculteurs) dans le panel, et des partenariats ont dû être créés avec des associations pour faciliter l'accès aux personnes en contexte de grande pauvreté et aux résidents des territoires hors France Métropolitaine (pour des raisons évidentes de mobilité). De cette façon, chacune de ces catégories plus « difficilement atteignables » étaient représentées de l'ordre de 1% (soit sur 150 participants, 1 à 2 agriculteurs, 2 personnes précarisées, 1 à 2 « représentants » pour cinq territoires ultra-marins : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion).

Recourir à cet exemple n'a pas pour objectif d'analyser les apports et limites de la méthode du tirage au sort ou de la recherche de représentativité pour parvenir à « inclure [...] l'ensemble de la diversité de la population française⁶ ». Nous désirons au contraire porter notre regard au-delà de ces modèles qui semblent contraints de considérer l'inclusion à partir de quotas de participation, pour réellement comprendre les raisons pour lesquelles les dispositifs participatifs éprouvent tant de difficultés à réunir spontanément des profils plus éloignés de la participation.

Face à ce constat, et à partir d'une observation participante de cinq mois (novembre 2019 à mars 2020) menée auprès des politiques municipales d'une ville belge francophone de 95 000 habitants, ce présent article explore les obstacles rencontrés dans les dispositifs participatifs institutionnels, menant à l'exclusion de toutes celles et ceux qui ignorent les « bonnes pratiques » associées à l'exercice de participation. Pour mettre en évidence les freins à une participation inclusive⁷ (celle qui vise davantage la diversité des profils et la présence plus significative de participants « profanes », plutôt que le respect de quotas représentatifs stricts ou d'un nombre minimal de participants à atteindre), notre étude se focalise sur l'analyse de la conception et de la mise en œuvre des dispositifs participatifs institutionnels. A cet égard, G. Gourgues⁸ rappelle la pertinence de vouloir saisir les manières de gouverner (voir également ses travaux abordant la gouvernementalité⁹) à partir de l'offre de participation des politiques publiques, conçues le plus souvent selon une logique *top-down* qui traduit la volonté de garder mainmise sur les processus participatifs.

Une attention a donc été portée aux multiples composantes (discursives, comportementales, spatio-temporelles, etc.) du dispositif, afin de repérer ce qui potentiellement limite l'inclusion personnes peu habituées à « participer » : attitudes et prises de parole codifiées, capacités d'abstraction, accès facilité aux experts et représentants d'un collectif/groupe d'intérêt, symbolique des lieux et de l'organisation spatiale, recours à des pratiques et compétences gestionnaires/rédactionnelles/..., etc. Nous avons ensuite analysé ces données à la lumière de la théorie foucaldienne du dispositif, avec la volonté de l'employer au-delà d'une conception purement technique, pour une plus grande prise en compte de sa dimension sociale. Ont alors été mobilisées les notions de normes et de savoirs, en tension avec celle de pouvoir. L'objectif est donc de démontrer en quoi l'agencement d'un dispositif participatif est capable d'induire un ensemble de normes, matérialisées sous forme de savoirs et de codes de conduite, qui lorsqu'ils ne sont pas maîtrisés sont source d'exclusion. Nous verrons que la question à se poser n'est plus seulement de savoir pourquoi les concepteurs de dispositifs peinent à diversifier le profil de leurs participants, mais aussi comment ils parviennent à exclure les « non-initiés » du processus.

A partir d'un bref cadrage théorique revenant sur la pensée que Foucault a développée autour des concepts de normes, de savoirs et de dispositifs de pouvoir, nous détaillerons les différentes manifestations de modèles normatifs utilisés dans les dispositifs participatifs observés sur notre terrain, et leurs conséquences sur la valeur inclusive ou non de ces projets participatifs : (1) un panel de compétences nécessaires pour suivre le mode opératoire de la participation, (2) un prérequis de statut (expert, représentant de collectifs) pour rejoindre le dispositif, et (3) une capacité à trouver ses marques dans un agencement spatio-temporel source de restrictions et de relations hiérarchiques.

⁶ *Ibid.*

⁷ Nous définissons l'inclusion comme une démarche qui vise à s'inspirer des aptitudes et particularités des personnes exclues pour façonner un projet qui, dès sa conception, tient compte des caractéristiques de ces personnes et se distancie des formats normatifs standards. Voir : Hélène Marie-Montagnac, « Inclusion », *Carnet de recherche de l'équipe COS (Communication, Organisation et Société) du MICA*, Université Bordeaux Montaigne, 2019.

⁸ Guillaume Gourgues, « Avant-propos : penser la participation publique comme une politique de l'offre, une hypothèse heuristique », *Quaderni*, n°79, 2012, 5-12.

⁹ G. Gourgues, « La participation publique, nouvelle servitude volontaire ? », *Hermès, La Revue*, n°3, 2015, 83-89.

1. Comprendre les mécanismes inclusifs/exclusifs à partir de la notion de dispositif... et de norme.

« Qui pénètre une scène de participation institutionnalisée a plus d'un mobile pour convoquer Foucault. La scénographie, l'organisation des modalités d'échanges, le rapport différencié à la prise de parole paraissent d'emblée traduire et trahir des rapports et des technologies de pouvoir et de savoir », rappelle S. Rui¹⁰. C'est pourquoi cet article ambitionne d'appréhender l'objet d'étude en faisant référence à la théorie foucauldienne selon sa logique critique, qui évoque l'aspect stratégique et intentionnel du dispositif, menant à des interactions basées sur des relations de pouvoir¹¹.

Notons ici que le pouvoir (que Foucault distingue de la domination, pression exercée à sens unique) n'est en rien malsain et néfaste, il est à envisager comme en ensemble de rapports de force qui se jouent dans une relation entre individus libres, et dont les effets sont constamment mouvants et réversibles : « Partout où il y a le pouvoir, le pouvoir s'exerce. Personne à proprement parler n'en est le titulaire¹². » Le pouvoir provoque donc tour à tour des rapports de soumission et de résistance, raison pour laquelle Foucault renvoie le sujet (humain) à une double définition : tantôt comme objet de connaissance soumis au contrôle, tantôt comme acteur doté de savoirs, apte à contourner les trajectoires proposées/imposées et à réinventer sa place dans le dispositif, par exemple en maîtrisant le savoir qui au départ était utilisé pour le soumettre¹³. Or la théorie foucauldienne est trop peu souvent envisagée à partir de ces espaces contestataires et de la reconnaissance d'une liberté face aux détenteurs de pouvoir. Toutefois certains auteurs, dont Jacques Ion et Michel de Certeau¹⁴, accordent une place plus importante aux individus et à leurs actions, ce qui permet aux individus d'envisager la personnalisation des contours du dispositif pour tantôt se laisser diriger par lui, tantôt lui tenir tête.

Mais l'équilibre de ce rapport de force assujettissement/rébellion est ébranlé dès que des normes entrent en jeu et conditionnent l'accès au dispositif. Les lois, qui aux temps des sociétés punitives dirigeaient l'existence des êtres, ont perdu un peu de leur importance dès l'apparition des normes, introduites comme « critère [naturel] de partage des individus¹⁵ » mais qui n'en demeurent pas moins un moyen de rendre les sujets dociles. La société moderne produit une multitude de normes qui s'immiscent dans tous les aspects d'une vie (actions, pensées, relations avec autrui, etc.), reléguant ainsi à sa marge tous les « hors-normes » qui ne se seront pas conformés¹⁶. Cette anormalité s'est définie différemment au cours du temps : de « normation », processus conduisant les êtres à se plier au modèle normatif par l'exercice du pouvoir disciplinaire, Foucault fait évoluer sa pensée en proposant le terme de « normalisation », qui vise à mieux correspondre à la biopolitique et traduit donc un processus inverse. La/L'(a)normalité ne se définit plus à partir d'une norme préétablie, mais à partir des différentes normalités repérées dans la société, qui une fois quantifiées sous forme de statistiques et de « courbes de normalité », sont mises en concurrence¹⁷. La normalité de référence devient celle qui correspond à la moyenne statistique, et les autres moyennes sont comme absorbées par la courbe dominante¹⁸.

Nous l'avons vu, le dispositif foucauldien est étroitement lié au pouvoir, qui lui-même est associé à la notion de savoir : le dispositif produit en effet des connaissances sur les sujets (humains), qui peuvent être utilisées pour penser et organiser le pouvoir. Mais lorsque les divers savoirs développés par les acteurs (groupes de riverains, syndicats, responsables politiques, etc.) pour défendre leurs intérêts respectifs se retrouvent jugés et classifiés à partir d'une norme, ce savoir peut être source d'exclusion. Dans *Il faut défendre la société*¹⁹, Foucault observe la dévalorisation du savoir ordinaire au profit des savoirs experts dominant les orientations du dispositif. Les

¹⁰ Sandrine Rui, « Où donc est le danger ? - Participation et usages de Foucault », *Participations*, n°6, 2013, 65-86.

¹¹ Violaine Appel, Hélène Boulanger & Luc Massou, dirs, *Les dispositifs d'information et de communication. Concepts, usages et objets*, Bruxelles, De Boeck, coll. Culture & Communication, 2010, p.11.

¹² Michel Foucault, « Les intellectuels et le pouvoir (entretien avec G. Deleuze) », *L'Arc*, n°49, 2e trimestre 1972, pp. 3-10, rééd. in Michel Foucault, *Dits et écrits*, II, Texte n° 106, Paris, Gallimard, 1994.

¹³ Violaine Appel, Hélène Boulanger & Luc Massou, *op.cit.*, p.47

¹⁴ Philippe Hert, « Internet comme dispositif hétérotopique », *Hermès, La Revue*, n° 25, 1999, pp. 93-107

¹⁵ Michel Foucault, « L'extension sociale de la norme » (entretien avec P.Werner), *Délier la folie, Politique Hebdo*, n°212, 10 mars 1976, pp. 14-16, rééd. in Michel Foucault, *Dits et écrits*, III, Texte n° 173, Paris, Gallimard, 1994.

¹⁶ Louise Blais, « Savoir expert, savoirs ordinaires : qui dit vrai ? Vérité et pouvoir chez Foucault », *Michel Foucault : sociologue ?*, n°38, 2006, pp.151-163.

¹⁷ Philippe Sabot, « De Foucault à Macherey, penser les normes », *Methodos* [en ligne], n°16, 2016.

¹⁸ Bertrand Mazabraud, « Foucault, le droit et les dispositifs de pouvoir », *Cités*, n° 42 2010, pp.127-189.

¹⁹ Michel Foucault, *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France. 1976*, Paris, Gallimard/Seuil, 1997, pp.8-10.

« langages et pratiques de plus en plus techniques et bureaucratiques²⁰ » sont imposés aux porteurs d'une interprétation différente et « anormale » des problèmes sociaux, qui peinent alors à trouver un moyen de se faire entendre et de contrecarrer le pouvoir adverse. Hiérarchiser les formes de savoirs équivaut pour ces acteurs à ne plus se battre à armes égales, à perdre leur liberté de faire acte de résistance.

2. Une offre publique de participation peu inclusive.

Le précédent cadrage théorique nous permet de mettre en lumière un ensemble de normes repérées dans les dispositifs participatifs étudiés *in situ* et qui, liées à des savoirs multiples, déséquilibrent les forces en jeu et complexifient la participation des « hors-normes » dans la prise de décision collective. Par l'influence réciproque entre pouvoir et savoirs, les détenteurs de savoirs « experts » reconnus par la norme assiéront plus aisément leur position de pouvoir, qui leur permet en retour de légitimer mieux encore leurs savoirs et de minimiser l'importance des connaissances « profanes ». Nous tentons de distinguer ces savoirs normatifs en trois catégories : (a.) une maîtrise de certaines compétences techniques et/ou sectorielles (gestion de projet, littératie, etc.), (b.) un prérequis de statut légitimateur (expert, représentant d'un organisme officiel), et (c.) un agencement spatio-temporel riche en sous-entendus. Cette troisième catégorie peut elle-même être scindée en deux parties : induire l'absence de certains potentiels participants via le choix du lieu et de l'heure de la rencontre, et penser une organisation spatiale qui traduise la volonté de faciliter/de complexifier la participation de quiconque souhaite s'impliquer.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur un corpus de données recueillies lors d'une étude ethnographique menée cinq mois durant (novembre 2019 à mars 2020) dans une ville belge francophone, où le revenu moyen par habitant est plus faible que dans le reste de la Belgique, la densité de population y est plus élevée (sans compter Bruxelles) et le taux de chômage y est supérieur à celui des autres régions. Au cours des dix événements participatifs institutionnels observés²¹, quatre ont été mobilisés pour la rédaction de l'article : la préparation du Budget Participatif de la Ville, la relance du Conseil Consultatif du Vélo coordonné par le service Mobilité, les Conseils Consultatifs proposés par le service Égalité des chances du CPAS²² (Centre Public d'Action Sociale) de la ville, et enfin une des séances plénières du PCDN²³ encadrées par le service Environnement. Ce choix s'explique par la capacité de ces événements à mettre en évidence la façon dont les dispositifs participatifs sont pensés puis construits, et de dévoiler l'ensemble des dimensions qui, volontairement ou non, excluent toute une frange de la population par l'imposition d'un ensemble de conduites.

a. Une maîtrise nécessaire de compétences pour « respecter les consignes »

Nous endossons depuis le début de la recherche le rôle de « *participant comme observateur*²⁴ » dans le cadre de la préparation du Budget Participatif (BP) avec l'échevine²⁵ de la Participation et son cabinet. Ce rôle permet de « *vivre la réalité des sujets observés et de pouvoir comprendre certains mécanismes difficilement décryptables pour quiconque demeure en situation d'extériorité*²⁶ », en l'occurrence assister à l'élaboration des différentes étapes du dispositif participatif. Lors de ces observations participantes, nous avons constaté une conception des dispositifs sur base de compétences rédactionnelles, en littératie, parfois en bureautique ou en gestion de projet... soit des savoir-faire techniques ou plus réflexifs nécessaires pour prétendre rejoindre le processus, et qui

²⁰ Louise Blais, *op.cit.*

²¹ Événements organisés soit par l'échevinat de la Participation, soit par le service Environnement, soit par la responsable d'encadrement des Conseils Communaux des Enfants et des Jeunes, soit par le service Égalité des Chances du CPAS.

²² Le Centre Public d'Action Sociale [Belgique francophone], « *assure la prestation d'un certain nombre de services sociaux et veille au bien-être de chaque citoyen. Chaque commune ou ville a son propre CPAS offrant un large éventail de services* ». Voir : Belgium.be, «CPAS» (page consultée le 10/09/20), https://www.belgium.be/fr/famille/aide_sociale/cpas

²³ Plan Communal de Développement de la Nature, « *est un outil local et participatif visant à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal* » en Belgique Francophone. Voir : La Biodiversité en Wallonie, « Plan Communal de Développement de la Nature » (page consultée le 10/09/20), <http://biodiversite.wallonie.be/fr/pcdn.html?IDC=3158>

²⁴ Daniel Cefaï, *L'enquête de terrain, Textes réunis, présentés et commentés par Daniel Cefaï*, Paris, La Découverte/M.A.U.S.S., 2005, p.345.

²⁵ L'échevin (en Belgique Francophone) correspond au statut d'adjoint dans les Conseils Municipaux français.

²⁶ Bastien Soulé, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, n°27, 2007, pp. 127-140.

correspondent à un ensemble de savoirs experts. Par exemple, dans le cas du BP étudié, il est prévu que le porteur de projet soit en mesure de remplir des formulaires de plusieurs pages, détaillant rigoureusement les différentes étapes de la mise en œuvre du projet, le plan budgétaire et la stratégie de levée de fonds, etc. Ces modes opératoires et injonctions empêchent les « *personnes à risque d'exclusion*²⁷ » de s'intégrer facilement « *dans une économie axée sur le savoir et l'information* ». Voici quelques questions typiques posées sur les canevas de formulaires recueillis auprès d'autres communes belges francophones²⁸ :

« Quels sont les objectifs poursuivis ? Quelle est la plus-value du projet ? Comment pouvez-vous définir l'apport de votre projet dans votre commune/village/quartier ? » ;

« L'avenir du projet... Quelles suites ou perspectives imaginez-vous pour votre projet ? Quels budgets de fonctionnement seront nécessaires afin de le faire perdurer ? », etc.

C'est en effet à partir de modèles repérés dans d'autres villes que l'échevinat de la Participation a construit son propre Règlement de Budget Participatif. Lorsque l'on se penche sur l'article 6 (Critères de recevabilité) -voir l'encadré ci-dessous-²⁹ de ce règlement, la formulation de certains critères d'éligibilité relève d'une certaine complexité administrative ou managériale : Comment calcule-t-on le coût total de son projet ? Qu'est-ce qu'une « dépense de fonctionnement » ? Quelles sont les « missions de base de l'administration » auxquelles le projet ne doit pas se substituer ?

ARTICLE 6 : CRITÈRES DE RECEVABILITE

- Le porteur de projet ne peut porter qu'un seul projet
- Le projet ne peut générer de bénéfices pour le porteur de projet
- Le projet ne peut être discriminatoire, diffamatoire ou contraire à l'ordre public
- Les dépenses de fonctionnement générées par le projet ne doivent pas être supérieures à 5% du coût total du projet (factures énergétiques, ...)
- Le projet ne peut se substituer à une des missions de base de l'administration ou s'opposer à celle-ci
- Il doit être compatible avec les projets en cours ou à l'étude sur le territoire
- Le projet ne doit pas déjà être en cours d'étude ou d'exécution

Une démarche similaire à la marche à suivre du BP est adoptée dans le cadre des différents Conseils Consultatifs du CPAS, dont nous avons eu connaissance grâce aux contacts réguliers que nous entretenons avec l'échevine, permettant d'établir une « *norme de réciprocité*³⁰ » : en nous proposant pour contribuer à la construction des projets participatifs par des tâches simples de comparatifs d'initiatives similaires, recherches de prestataires externes, comptes-rendus de littérature scientifique/ « grise » / d'articles de presse, etc., nous bénéficions en contrepartie du réseau de l'élue. C'est ainsi que des observations ont pu être menées lors de trois Conseils Consultatifs, et qu'un entretien à titre exploratoire a pu être conduit auprès d'un binôme d'agentes du CPAS. Le matériau que nous avons récolté nous a surtout servi à saisir le regard que ces deux coordinatrices portent sur les dispositifs participatifs qu'elles proposent/ont proposé, et sur les participants qu'elles cherchent à rassembler/qu'elles rassemblent effectivement.

²⁷ Julie Ruel, André C. Moreau & Linda Alarie, « Usages sociaux de la littératie et compétences à développer pour devenir un environnement plus inclusif » [en ligne], Université du Québec en Outaouais, (s.d.),

http://w3.uqo.ca/moreau/documents/Rueletcoll_Texte_28juin.pdf

²⁸ Notre comparatif des modes de fonctionnement de BP de différentes villes, nous a conduit à trouver un modèle de formulaire proposé par la ville de Wanze. Voir : Wanze – Pour vous, avec vous, « Budgets participatifs - Appel à projets 2020 - Formulaire de candidature » [word en ligne],

<https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:O4Vdlr6Jh1YJ:https://www.wanze.be/pdf/formulaire-appel-a-projets-2020.docx+&cd=2&hl=fr&ct=clnk&gl=be>

²⁹ Source : Règlement du Budget Participatif 2020, Article 6 : critères de recevabilité, documents internes de la Ville. Notons que la crise sanitaire du COVID-19 a fortement retardé le lancement du BP, raison pour laquelle le règlement n'a pas été diffusé publiquement.

³⁰ Florence Weber, *Manuel de l'ethnographie*, Paris, Puf, coll. « Quadrige », 2009, p.33.

Pour intégrer ces Conseils Consultatifs, des candidatures doivent être rédigées pour y prendre part, ce qui exige des participants une capacité à s'exprimer par écrit, tant sur la forme (qualité syntaxique, mise en page) que sur le fond (savoir quel contenu écrire dans une lettre de candidature). En témoigne cet extrait d'entretien avec la coordinatrice de ces Conseils³¹ :

« Et alors pour moi, ce qui est compliqué à ce stade, c'est toutes les personnes qui *ont postulé* et qui ont été acceptées au sein des conseils – donc *il y a une motivation formelle et un passage* [de la candidature] *au Conseil Communal* - et qui pour l'instant ne se manifestent pas ».

Les travaux de D. Pasquier sur la participation des classes populaires dans un environnement numérique, montrent un usage très limité d'une forme d'écriture nécessitant une certaine habileté (argumentation, développement d'une idée complexe, etc.). Ces personnes écrivent davantage dans un contexte interactionnel, sur des dispositifs de discussion instantanée ne laissant pas de trace écrite, et ne nécessitant pas de recourir aux « *canons légitimes*³² » de rédaction. Or, la faible maîtrise de la lecture et/ou de l'écriture est souvent corrélée à une moindre participation à la vie publique, à une sensation de moindre influence dans les décisions politiques et à un plus grand sentiment de défiance envers autrui³³. L'accès à un savoir plus élitiste et normatif reste le sésame pour prétendre prendre part aux dispositifs participatifs pensés par les élus politiques. Les autres restent en-dehors, n'ayant ainsi que très peu de possibilités pour faire entendre leur point de vue. L. Damay³⁴ rappelle que certains participants éprouvent des difficultés à trouver leur place dans les dispositifs participatifs tels qu'ils sont proposés par les autorités politiques. Evoquer une expérience individuelle, factuelle et quotidienne est un acte dénigré par les élus, qui jugent les « *savoirs d'usage* » indignes d'une réflexion politique et non-transposables en matière d'intérêt général.

b. Un prérequis de statut comme « stratégie d'évitement » des « non-initiés » à la participation.

L'observation des Conseils Consultatifs gérés par le service Egalité des chances du CPAS et l'entrevue menée en amont avec ses employées, nous ont permis de mettre au jour une « stratégie d'évitement » qui consiste à limiter la participation à des individus en phase avec les normes en vigueur, en mesure de raisonner au nom de l'intérêt général, d'illustrer un point de vue collectif, d'argumenter selon les convenances, de faire la démonstration de son expertise, etc. Bouvard³⁵ note qu'un tri élitiste est effectué dans des collectifs (organisations militantes, associations) pour faciliter l'accès à des membres non seulement « *déjà investis dans la vie de leur cité* », mais aussi aux profils de « *représentant-e-s informé-e-s* » de leur communauté, porte-paroles experts capables d'apporter des suggestions pertinentes et faisables ... tout ce qui bien souvent correspond à un capital social et culturel élevés. Lors de la rencontre avec les deux agentes du CPAS, celles-ci disaient éviter constamment ce qu'elles désignent par le terme d'« individualités », à savoir toutes ces revendications d'ordre personnel considérées comme gênantes dans un débat d'intérêt public. Voici d'ailleurs la décision prise dans le cadre du Conseil Consultatif des Aînés³⁶ :

« Par exemple pour le Conseil des Aînés, on a pris la décision depuis deux mandatures, et ça je l'assume, c'est de ne pas avoir de seniors qui siègent à titre individuel parce que [...] *on sait clairement que c'est un public qui est sur des revendications individuelles*. Et donc voilà, pour se donner les chances de construire des choses qui soient positives collectivement, on a pris la décision de n'accepter que des associations ou des institutions qui ont un lien avec le public des seniors, et des maisons de repos ».

La principale stratégie de contournement consiste donc à exiger le « port de la bonne casquette », non celle de citoyen lambda mais de membre d'une organisation, mieux encore si celle-ci possède un statut (« juridique ») : ASBL/association de loi 1901, structure (para)publique, parti politique, établissement scolaire ou hospitalier, syndicat, entreprise, etc. Prioriser la présence de ces acteurs autour de la table garantirait à la fois un mode de

³¹ Entretien mené le 28 octobre 2019 dans les locaux du CPAS.

³² Baudouin, 2002 in Dominique Pasquier, *L'Internet des familles modestes. Enquête dans la France rurale*, Presses des Mines, Paris, 2018, p.197.

³³ Julie Ruel, André C. Moreau & Linda Alarie, *op.cit.*

³⁴ Ludivine Damay, *Chapitre 5. Construire les problèmes, construire le public : le cas du budget participatif de la ville de Mons*, in *Savoirs experts et profanes dans la construction des problèmes publics*, Presses de l'Université Saint-Louis, Bruxelles, 2011, 137-173.

³⁵ Hugo Bouvard, « Faire des gays et des lesbiennes des citoyen·ne·s responsables. Construction élitiste d'un public minoritaire par un dispositif de démocratie participative à Boston au début des années 1980 », *Participations*, n° 25, 2019, 59-82.

³⁶ Entretien mené le 28 octobre 2019 dans les locaux du CPAS.

pensée compatible avec le bien commun, et la détention d'une certaine expertise sur le sujet abordé. Lorsque nous consultons sur le site web du CPAS la composition des cinq Conseils Consultatifs, nous dénombrons respectivement :

Conseils Consultatifs	Nombre de personnes ressources	Nombre d'organisations privées ou publiques	Nombre total d'acteurs
Egalité hommes/femmes	5	17	22
Personnes immigrées	1	21	22
Personnes à besoins spécifiques	5	17	22
Santé	3	21	24
Aînés	2	31	33

La priorité est numériquement donnée aux organisations actives pleinement ou partiellement sur les enjeux évoqués dans ces Conseils. L'extrait³⁷ suivant corrobore ces données chiffrées :

« - [Chercheure] La question se pose aussi pour les immigrés : est-ce que vous avez des immigrés qui viennent au Conseil Consultatif ?

- [Interlocutrice 1] Oui, mais qui sont *la plupart du temps dans des associations*, même de type communautaire ».

Peuvent siéger quelques personnes à titre individuel à condition d'être considérées comme « personnes ressources », c'est-à-dire dont leur contribution est jugée suffisamment « experte » et légitime de par leur parcours professionnel ou personnel, et qui ont opté dans leur lettre de candidature pour une posture d'intérêt général : une professeure de l'enseignement supérieur travaillant sur les questions de genre dans le Conseil Consultatif pour l'égalité hommes/femmes, la maman d'une enfant sourde dans le Conseil pour les personnes à besoins spécifiques, une diététicienne pour le Conseil de la Santé, etc.

Les personnes présentes autour de la table sont donc majoritairement des professionnels du sujet (à tout le moins qui en ont développé une connaissance approfondie, à l'instar de la maman de la jeune fille sourde), avec une maîtrise fine des enjeux du terrain, ce qui leur permet d'endosser le rôle d'intermédiaires des populations ou des secteurs qu'ils représentent. Ainsi, l'employée d'une association d'aide aux adultes porteurs d'un handicap, témoigne³⁸ de son expérience d'accompagnement d'une personne déficiente dans un hôpital de la région, expérience rendue difficile par le manque d'adaptabilité des médecins face à ce type de patients. L'éducatrice explique alors sa volonté de lancer un projet de sensibilisation des établissements hospitaliers et du personnel de santé, sur l'importance de rendre plus compréhensibles les échanges entre médecins et patients porteurs de handicaps lors de consultations médicales. Cet exemple témoigne des avancements concrets obtenus grâce aux Conseils Consultatifs, qui ont le mérite de répondre de manière concrète aux problèmes rencontrés en faisant pression auprès des élus municipaux pour l'avancement des dossiers, et d'avoir une réelle utilité sociale pour les groupes-cibles (aînés, migrants, etc.).

Néanmoins, « *leur sort [celui des groupes-cibles] est débattu par des professionnel·le·s du travail social, des membres des professions médicales ou juridiques, qui sont en charge de formuler les problématiques auxquelles leurs « usager·ère·s » sont confronté·e·s*³⁹. » Un tel mode de fonctionnement perd en valeur inclusive et génère des exclus, puisque les acteurs des réunions de travail et séances plénières débattent et agissent « pour » les bénéficiaires, et non pas « avec eux » ; ceux-ci sont tout simplement absents des rencontres et ne sont nullement associés à la discussion, à la résolution des problèmes repérés ou à la mise à l'agenda de plans d'action. En effet, lors des tours de tables initiés en début de chaque Conseil Consultatif, aucune personne ne se présente comme bénéficiaire d'une action, mais plutôt comme membre actif (bénévole ou salarié) et représentant d'une organisation. Même les individus touchés personnellement par la cause pour laquelle ils militent (être soi-même migrant, porteur d'un handicap ou victime de viol) amènent éventuellement cet élément dans un second temps.

³⁷ Entretien mené le 28 octobre 2019 dans les locaux du CPAS.

³⁸ Observation menée le 22 novembre 2019 dans les locaux du CPAS.

³⁹ Hugo Bouvard, *op.cit.*

Le savoir ordinaire reposant sur une expérience personnelle est ici disqualifié pour privilégier le savoir normatif et attendu, sur base duquel le dispositif est conçu. Si Foucault n'a jamais poursuivi l'ambition d'évincer purement et simplement cette connaissance légitimée, il a en revanche toujours plaidé pour une limitation de ses « *effets de pouvoir centralisateur*⁴⁰ » n'octroyant l'espace de parole qu'aux seuls porteurs de la « bonne casquette » (par définition associés à la norme), autorisés à se prêter à des jeux de pouvoir avec les institutions locales de la ville.

c. Les effets insoupçonnés du cadre spatio-temporel sur une participation inclusive

i. L'importance du choix du lieu et des créneaux-horaires.

Les différents dispositifs participatifs observés mettent en évidence l'importance de détenir des savoirs experts autres que ceux liés à des compétences techniques/sectorielles (a.) ou à un statut de représentant d'un groupe d'intérêt (b.). En effet, l'impact du cadre spatio-temporel est visible sur le comportement des individus et sur la nature des interactions, mais aussi sur l'absence de certains profils. A titre d'exemples concrets, citons les plages-horaires choisies la semaine en journée, pour organiser les séances plénières des différents Conseils Consultatifs du CPAS (les groupes de travail quant à eux, peuvent s'organiser sur d'autres tranches horaires s'ils le souhaitent). De tels créneaux renvoient aux codes et réalités du monde du travail (posture, organisation...) qui nourrissent des représentations différentes des pratiques utilisées par exemple lors de « rencontres citoyennes ». Sont dès lors présents en grande majorité les professionnels et organisations actifs dans le domaine visé (santé, immigration...), s'y rendant soit dans le cadre de leurs prestations de travail, soit dans le cadre de leur engagement de « bénévole-représentant-expert ». « *C'est rare qu'on ait des citoyens lambda* », me confiera un agent du Centre Public d'Action Sociale, présent lors de l'événement⁴¹. A l'inverse, les rencontres organisées dans le cadre du Conseil Consultatif Vélo ou du PCDN privilégient les rencontres en dehors des « horaires de bureau ». Cela témoigne d'une volonté de se rendre accessible à un plus large public, y compris pour les non-initiés qui souhaitent cependant s'impliquer dans le projet. La planification des réunions semble donc être un mécanisme presque « naturel » de sélection des membres que l'on souhaite avoir autour de la table.

Dans la même optique, le choix des lieux de rencontre renvoie à des réalités différentes. Héloïse Nez⁴² postule que « *la symbolique des lieux de réunion a, en effet, une influence importante sur la présence ou l'absence de certaines catégories de population.* » La force de ces symboles peut en effet se montrer déstabilisante, et trouver ses repères en contexte institutionnel/formel demande de posséder certains codes. Tandis que l'échevine de l'Environnement et son service communal organisent les réunions du PCDN dans une salle polyvalente dédiée à la vie associative et en dehors du centre-ville, les élus et agents chargés de coordonner le Conseil Consultatif du Vélo donnent rendez-vous dans l'élégante Salle des Tableaux de la Maison communale. La première version se « décentralise » pour aller au plus près des habitants, tandis que la seconde enjoint de rejoindre les élus sur leur lieu de travail, dans ce qui symbolise la gestion politique locale. L'expression de « *cens caché* » proposée par Daniel Gaxie⁴³ peut être reprise ici pour illustrer les effets insoupçonnés et pourtant bien réels de la dimension spatiale sur la non-inclusion des individus les moins représentés dans ce contexte participatif (femmes, jeunes, allochtones, etc.). Les tours de table organisés lors de chacun des deux événements permettent d'obtenir des informations sur les membres de l'assistance :

-Le Conseil du Vélo attire certes deux ou trois habitants « sans casquette », mais rassemble surtout des représentants d'associations, d'universités ou de groupes de pression, des agents de la Ville, de la Province, de la Région, des élus communaux de la majorité et de l'opposition, ainsi qu'une agente de la Police locale. Au-delà de ce bref recensement, la façon dont l'ensemble des participants s'expriment, démontre de leur part une certaine aisance à l'oral ainsi qu'un savoir-faire dans l'art de monter en généralité. A titre d'exemple, un homme prit soin de démarrer automatiquement son propos « selon les convenances » en voulant rendre compte de son expérience de cycliste : « *Ce n'est pas pour rapporter à mon propre trajet quotidien, mais...* »⁴⁴. Par ailleurs, certains interlocuteurs se désignaient par leur prénom et se tutoient, il existe donc au préalable une interconnaissance parmi quelques acteurs autour de la table.

⁴⁰ Louise Blais, *op.cit.*

⁴¹ Observation menée le 18 novembre 2019 dans les locaux du CPAS.

⁴² Héloïse Nez, « Pour une analyse spatiale de la délibération », *SociologieS* [en ligne] - Dossiers « Penser l'espace en sociologie », 2016, <https://journals.openedition.org/sociologies/5590>

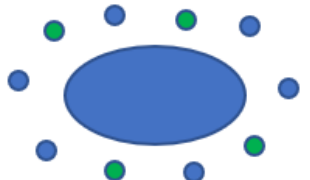
⁴³ In Héloïse Nez, *ibid.*

⁴⁴ Observation menée le 5 février 2020 à l'Hôtel de Ville.

-Contrairement au Conseil du Vélo qui réunit un groupe d'adultes issus de la population active (d'environ 25 à 60 ans), le PCDN rassemble des classes d'âge plus vastes allant de plus ou moins 20 à 75 ans, avec une majorité de seniors. L'événement accueille bien-sûr des initiés (élagueur, permacultrice, porteurs/-euses de projets environnementaux, membres employés d'associations en lien avec la nature), mais souhaite également la bienvenue aux « simples curieux » comme ce vieil homme, qui avoua aux autres participants autour de la petite table ne pas avoir trouvé son bonheur au cours de cette réunion, et préféra ne pas s'engager plus loin. La coordinatrice régionale du dispositif Plan Communal de Développement de la Nature insistait d'ailleurs dans son préambule sur le fait que nul prérequis n'est nécessaire, seule l'envie de s'engager doit guider les participants⁴⁵.

ii. Une organisation spatiale qui facilite/complexifie la participation.

Au-delà du lieu et du temps, l'organisation de l'espace est elle aussi un facteur important dans la forme des relations tissées entre individus, les conditions dans lesquelles les individus prennent la parole et s'adressent à autrui. Les différents agencements possibles (ex : aménagement d'une sorte de tribune face à une assemblée *versus* une organisation en forme d'arc de cercle) transportent en effet une signification forte en termes de posture hiérarchique ou de modalités de prise de parole⁴⁶. Nous avons effectivement pu à notre tour observer l'importance de la configuration de la salle, de la disposition des tables et des chaises, qui ont un puissant rôle normatif dans la manière dont les participants doivent se comporter. Selon les cas étudiés le dispositif peut se montrer tantôt plus inclusif, constructif et souple aux formes que les participants lui donnent (figures (1), (3) et (5)), tantôt plus enclin à instaurer des rapports de hiérarchie, d'intimidation ou de confrontation (figures (2), (4), et (6)). Dans le second cas, détenir certains savoirs experts peut s'avérer utile pour prendre rapidement ses marques, contredire la relation frontale ou autoritaire amenée par l'organisation spatiale et contourner, réinventer sa place dans le dispositif⁴⁷.

Dispositions « inclusives »	VS	Dispositions « hiérarchiques », « frontales », « intimidantes », etc.
(Fig.1) Tables rondes 		(Fig.2) Placement des chaises en rang d'oignons 
(Fig.3) Rassemblement en petits groupes 		(Fig.4) Grand nombre de personnes autour d'une même table 
(Fig.5) Disposition libre des élus et des participants autour d'un même cercle 		(Fig.6) Disposition des élus d'un côté et des participants de l'autre 

Le format en tables rondes (fig.1) se montre propice à une discussion fluide et à l'échange de points de vue avec l'ensemble des interlocuteurs. Lorsque nous avons assisté aux trois Conseils Consultatifs du CPAS, les séances

⁴⁵ Observation menée le 12 février 2020 dans une salle polyvalente sur le territoire communal.

⁴⁶ Héloïse Nez, *op.cit.*

⁴⁷ Violaine Appel, Hélène Boulanger & Luc Massou, *op.cit.*, p.47.

plénières étaient systématiquement organisées dans des salles disposant soit d'une large table, soit de tables placées en « U », de manière à ce que chacun puisse voir l'ensemble des personnes présentes. A contrario, la réunion du PCDN invitait dans un premier temps les participants à prendre place sur les chaises installées en rangées (fig.2), le temps que les coordinateurs du projet et l'échevine de l'Environnement prennent la parole tout en assurant le défilé du Powerpoint. Cet agencement prévu en première heure de rencontre fait penser au système scolaire traditionnel, et a pour rôle de communiquer l'injonction de se taire et d'écouter, et de susciter le moins d'interactions possible. Lorsque quelqu'un osa enfreindre ce code de conduite en posant une question, il fut aussitôt coupé par deux coordinateurs, lui proposant d'attendre la deuxième heure dédiée aux « tables de discussion » (dispersées au fond de la salle) pour obtenir la réponse. L'équipe du projet a donc organisé le dispositif en fonction du programme de la rencontre, et toutes celles et ceux qui l'entendent autrement doivent faire preuve de détermination pour se faire entendre. Il existe en effet une réciprocité entre les relations sociales et l'espace, les uns déterminant l'autre et vice versa.

Les rassemblements en petits groupes (fig.3) rendent l'exercice de prise de parole plus aisé, même s'il demeure dépendant de la maîtrise des codes de conduite. Lors de cette même réunion PCDN, une habitante de la commune désireuse de lancer un projet dans son quartier souhaitait profiter de l'occasion pour proposer à d'autres participants de soutenir son initiative. Le programme initial prévoyait son intervention de quelques minutes, elle fût donc invitée par les organisateurs à monter sur l'estrade pour exprimer ses idées. Se présentant comme timide, cette dame préféra attendre la deuxième heure pour présenter son projet lors des « tables de discussion », devant un public plus restreint. Inversement, prévoir une assemblée de plusieurs dizaines de personnes (fig.4) complexifie la prise de parole pour ceux qui ne parviennent pas à s'imposer, et limite le contact visuel avec l'ensemble des interlocuteurs. Lors de la première séance plénière du Conseil Consultatif du Vélo, plus de trente personnes étaient réunies autour d'une même table. Tandis que quelques élus membres de l'opposition et représentants de lobbies cyclistes occupaient aisément l'espace de parole, d'autres participants peinaient à s'imposer. L'un d'entre eux, levant la main pour attirer l'attention de l'échevine en charge de distribuer la parole, abandonna son entreprise lorsqu'un autre participant rôdait à l'exercice le « double ». Quelqu'un suggéra d'ailleurs à la fin de la séance d'opter pour un modèle en « arceau », au lieu de se grouper autour d'une même table avec tant de personnes :

« Peut-être que *certain*s auraient voulu plus parler... Il faudrait avoir d'autres formats, parce qu'il n'y a que les grandes gueules qui parlent⁴⁸ ».

La séparation des élus et de leurs concitoyens dans la pièce (fig.6) instaure une forme de confrontation entre les deux groupes. Héloïse Nez⁴⁹ illustre cette situation par un exemple, montrant qu'un réagencement de l'espace en cours de réunion peut complètement changer la façon dont les sujets interagissent entre eux : ce qui devait au départ ressembler à une assemblée au cours de laquelle un bilan d'activités était dressé, s'est soudain transformé en réunion d'interpellation des politiques qui, arrivés en retard, avaient promptement décidé de s'installer face à l'audience, en disposant rapidement des chaises et une table pour prendre des notes. En revanche, une disposition libre des uns et des autres dans un même cercle (fig.5) invite à s'écouter mutuellement, à se considérer réciproquement comme égaux, et à assouplir le respect des normes. C'est le cas du Conseil Communal des Jeunes, qui pour la première fois organisait une séance de questions/réponses avec les échevins de la Ville⁵⁰. Les élus s'étaient mêlés aux adolescents assis autour de la table, et s'étaient prêtés à des formats de discussion informels : ils illustraient leurs propos par des expériences personnelles, répondaient à des questions inscrites sur de petits bouts de papier et tirées au sort dans un chapeau, se montraient spontanés et investis, etc.

Selon les situations présentées, le choix de tels ou tels lieux et créneaux-horaires rend plus difficile la présence des participants novices, tandis que certaines configurations spatiales limitent les possibilités d'accueillir ou de mettre en confiance des profils peu habitués à prendre part à ces rencontres. Opter pour un agencement de l'espace qui impose implicitement un comportement passif ou une relation hiérarchique, ou qui implique des modalités de prise de parole dans des conditions peu confortables, ne peut être contré que par des acteurs plus « visibles » et « audibles », détenteurs des fameux savoirs légitimes aux yeux de la « normalité ».

Conclusion

⁴⁸ Observation menée le 5 février 2020 à l'Hôtel de Ville.

⁴⁹ Héloïse Nez, *op.cit.*

⁵⁰ Observation menée le 20 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville.

Face aux constats effectués depuis plusieurs décennies sur la difficulté de rendre la participation inclusive auprès des profils qui en sont éloignés, cet article avait pour objet de contribuer à la compréhension de ce phénomène, en pointant du doigt trois obstacles instaurés par les dispositifs participatifs institutionnels observés au cours de notre ethnographie : (a.) une maîtrise de certaines compétences techniques et/ou sectorielles (gestion de projet, littératie, etc.), (b.) un prérequis de statut légitimateur (expert, représentant d'un organisme officiel), et (c.) un agencement spatio-temporel riche en sous-entendus. Présentés différemment, ces trois freins peuvent être déroulés sous forme d'un parcours que chaque participant potentiel doit emprunter, et qui peut lui-même être découpé en cinq étapes :

1-être en mesure de *rédiger* des lettres et dossiers de candidature pour prétendre rejoindre le processus.

2-*correspondre au profil* recherché d'expert et/ou de membre représentant d'une organisation.

3-une fois sélectionné, trouver la possibilité de se présenter à l'événement organisé lors de *créneaux-horaires davantage pensés pour des professionnels* présents pendant leurs heures de travail.

4-trouver ses repères dans des *lieux connotés* dans lesquels tout le monde n'a pas l'habitude d'évoluer, ou encore interpréter correctement les *codes* que renvoie *l'organisation spatiale*, concernant la manière de se positionner et d'interagir avec les autres.

5-à nouveau, faire montre de certaines *compétences* (tel que le montage d'un dossier, la capacité de défendre un projet à vocation collective, etc.) pour prendre part à la démarche participative.

Ce présent article visait à appréhender les relations de pouvoir comme des interactions entre acteurs, mais des interactions privilégiées qui ne permettent qu'à certains individus de se faire entendre et de faire preuve de rébellion face aux autorités. C'est à l'aune de la théorie de Michel Foucault que nous avons appréhendé les mécanismes inclusifs et exclusifs de la participation, et démontré que les multiples composantes d'un dispositif participatif institutionnel reposent sur des savoirs normatifs et hiérarchisés, à l'instar des trois raisons étayées ci-dessus. Cela implique un double effet : d'une part, créer un entre-soi (même si les membres défendent des positions opposées) formé d'individus possédant le « bon » capital socio-culturel, les « bonnes » compétences, la « bonne casquette ». D'autre part, limiter l'accès des participants profanes aux jeux de pouvoir pour défendre leurs intérêts. Certes, aucun des dispositifs participatifs étudiés ne cumule l'ensemble de ces points, mais une seule de ces conditions suffit pour mettre de côté les participants considérés comme « hors-normes ». Ainsi, le PCDN se présente comme un projet ouvert à tous n'exigeant aucun prérequis, s'organise dans un lieu et à un moment de la journée qui permettent à la plupart de s'y rendre... mais formate une partie de ses rencontres sous un modèle top-down, où la parole doit dans un premier temps être laissée aux organisateurs et aux experts.

Cette recherche se limite au domaine institutionnel, et pourrait être prolongée et complétée en allant mener une observation auprès de toutes celles et ceux qui « participent » en dehors des normes, afin de saisir la façon dont ils agissent spontanément, de relever les codes qui leur sont propres en matière d'outils employés, d'aménagement de l'espace, de normes de conduite, etc. Par ailleurs, les obstacles à une participation inclusive repérés dans le cadre de cette recherche ne constituent pas une liste exhaustive des raisons de l'existence de processus participatifs peu inclusifs. D'autres études qualitatives menées par d'autres chercheurs mettraient certainement au jour d'autres facteurs explicatifs. Toutefois, les premiers résultats présentés dans cet article insistent sur l'importance de la réflexion à mener pour la conception d'un dispositif participatif, et suggèrent la possibilité d'initier des démarches de méta-participation, c'est-à-dire « faire participer » sur ce qu'est la participation, ses formats, ses implications, etc.